



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 3 JUILLET 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D16 - Convention d'occupation et charte de fonctionnement du local des
Bénédictines

Date de convocation : 27 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Arthur AUGER à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY ;

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absents : 2

Patrick BRISSET ; Houria LADJAL

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

D16 - Convention d'occupation et charte de fonctionnement du local des Bénédictines

Rapporteur : Mme Jocelyne PELETTE

Le local des Bénédictines, propriété de la Ville de Saint-Jean-d'Angély, est un espace dédié à l'animation sociale, au renforcement du lien social et à la lutte contre l'isolement, en particulier des séniors.

Ce lieu, rattaché au service municipal Cap Séniors et Solidarité, accueille des activités proposées directement par le service ainsi que des actions mises en œuvre par des partenaires extérieurs.

Ce double fonctionnement favorise :

- une offre d'activités élargie ;
- une mixité intergénérationnelle et sociale ;
- une meilleure visibilité du service public et des actions solidaires locales.

Afin d'encadrer l'utilisation de cet équipement public dans un cadre partagé et respectueux des missions de chacun, le service Cap Séniors et Solidarité propose de mettre en place :

- une convention d'occupation pour les structures utilisatrices du local ;
- une charte de fonctionnement, définissant les engagements communs, les modalités de cohabitation, et les valeurs portées par le lieu.

Ces documents permettront de clarifier les responsabilités, d'harmoniser les pratiques, et de garantir un usage cohérent du local dans le cadre des politiques municipales de solidarité et de cohésion sociale.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'occupation et la charte de fonctionnement du local des Bénédictines, ci-jointes.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**



**Le Secrétaire de séance,
Jean MOUTARDE**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.